

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 9 juillet 2018**  
~~~~~

**ACQUISITION DES PARCELLES E62 ET E63 - COMMUNE DE VENDÉMIAN
STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STEU) DE VENDÉMIAN.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 juillet 2018 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Étaient présents ou représentés :

M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Mme Josette CUTANDA, Madame Véronique NEIL, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Jean-Claude CROS, Monsieur Christian VILOING, Monsieur Yannick VERNIERES, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Jean-François SOTO, Madame Annie LEROY, Monsieur Henry MARTINEZ, Mme Maria MENDES CHARLIER, Mme Nicole MORERE, Madame Marie-Françoise NACHEZ -M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO

Procurations :

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Monsieur Marcel CHRISTOL à Monsieur Jean-François SOTO, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL, M. Bernard GOUZIN à M. Louis VILLARET

Excusés :

M. José MARTINEZ, Monsieur David CABLAT

Absents :

M. Gérard CABELLO, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, M. Philippe MACHETEL, Monsieur René GARRO

Quorum : 23	Présents : 33	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général de la propriété des personnes publiques, en particulier son article L 1111-1, relatif aux acquisitions amiables réalisées par les personnes publiques ;

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L 1311-9 à L 1311-11 ;

VU la délibération n°1289 du conseil communautaire du 2 mai 2016 relative au transfert des compétences "eau potable" et "assainissement" à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au 1^{er} janvier 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-1434 du 19 décembre 2017 portant sur les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, prévoyant en particulier l'exercice par cette dernière de la compétence optionnelle Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018 ;

VU la délibération n°1588 du conseil communautaire en date du 18 décembre 2017 adoptant le budget annexe « Régie Assainissement » ;

VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 11 juin 2018.

CONSIDERANT que la commune de Vendémian a lancé en 2017 une mission de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet Merlin, pour le projet de création d'une nouvelle station d'épuration de 1500eqH extensible à 2000eqH,

CONSIDERANT que le site de l'ancienne station d'épuration constitué de trois lagunes ne pourra être utilisé en raison du caractère inondable des terrains et aussi par la difficulté technique de maintenir le process durant les travaux,

CONSIDERANT que l'étude préliminaire a permis de préciser la nécessité de cette acquisition quelle que soit la filière de traitement choisie : biodisques, filtres plantés de roseaux ou boues activées,

CONSIDERANT que la rédaction de l'avant-projet de la station ainsi que les demandes de subventions sont conditionnées à l'achat des parcelles, aujourd'hui propriétés de particuliers ayant fait part de leur accord quant à la cession amiable de leur bien,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de se prononcer favorablement sur l'acquisition de la parcelle E62 d'une superficie de 7 250m² pour un montant de 8 000 € et la parcelle E63 d'une superficie de 5 610m² pour un montant de 4 000 €, toutes deux sises sur la commune de Vendémian ;
- d'imputer les dépenses sur le budget Régie Assainissement ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier et à accomplir l'ensemble des formalités utiles.

<p>Transmission au Représentant de l'Etat N° 1745 le 11/07/18 Publication le 11/07/2018 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le Identifiant de l'acte : 034-243400694-20180709-lmc1107187A-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET</p>	<p>Le Président de la communauté de communes</p> <p>Louis VILLARET</p>
---	--

Département de l'Hérault



COMMUNE DE VENDEMIAN

CREATION D'UNE NOUVELLE STATION D'EPURATION

ETUDE PRELIMINAIRE

PLAN DE SITUATION ET PLAN DES CONTRAINTES

Nom du fichier
1701501-114-PR-SE-1-002-A.dwg

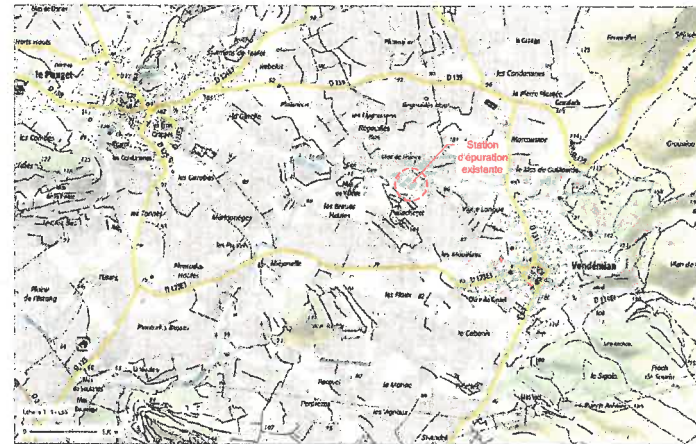
Echelles :
1/25.000 - 1/1250

	SIÈGE :	PLANTATION REGIONALE
	6, rue Groisé 69269 LYON cedex 02	Quartier d'entreprises TOURNEZY 1 Passage Jean Cocteau 34070 MONTPELLIER
	Téléphone : 04-72-32-56-00 Télécopie : 04-78-38-37-85 Email : cabinet-merlin@cabinet-merlin.fr	Téléphone : 04-67-64-05-20 Télécopie : 04-67-22-42-56 Email : cabinet-montpellier@cabinet-merlin.fr

CABINET D'ETUDES ARRAGON / Réf doc: 1701501-114-PR-SI-1-002-A

Int.	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par	Date	Objet de la révision
A	M. FOURNY	L. MARTIN	D. JULLIEN	08-01-2018	1ère émission

PLAN DE SITUATION 1/25.000



PLAN DES CONTRAINTES 1/1250

